

Motion contre l'affectation à temps plein d'un stagiaire sans formation

au collège Boris Vian (Lille) en éducation musicale

Adoptée par les élus du CA représentant les personnels d'enseignement et de surveillance et les parents d'élèves du collège Boris Vian, Lille (le 29 mars 2010)

Nous venons d'apprendre que dans le cadre de la « réforme » destructrice de la formation des enseignants et des CPE, le rectorat prévoit à la rentrée 2010 d'affecter au collège Boris Vian un stagiaire en éducation musicale, affectation sur un poste à temps plein, alors même que le stagiaire, tout juste lauréat de concours, n'aura bénéficié d'aucune formation véritable. Ces modalités d'affectation des stagiaires, si elles ne sont pas profondément modifiées, créeront dans les établissements des situations très difficiles, en dégradant considérablement les conditions d'exercice pour les professeurs débutants, mais aussi la qualité de l'enseignement dispensé à leurs élèves. Actuellement, les stagiaires sont affectés sur un tiers temps et suivent parallèlement des formations, ce qui leur permet de préparer leurs cours dans de bonnes conditions. Comment imaginer que les cours puissent être de la même qualité, si l'étudiant tout juste sorti de l'université est affecté sur un poste à temps plein ? Imagine-t-on confier à un débutant non formé la responsabilité de la totalité des 400 élèves du collège Boris Vian en éducation musicale ?

Cette réforme et son application sont en soi inadmissibles, pour les futurs stagiaires comme pour les élèves. Elles le sont encore plus pour le cas concret qui nous préoccupe à Boris Vian : en effet, notre collège est en ZEP et en Zone de Prévention de la Violence, et la note de cadrage ministérielle stipule que dans la mesure du possible, le rectorat doit éviter l'affectation de stagiaires dans les établissements les plus difficiles. Les raisons en sont évidentes ! Pire, si le rectorat ne renonce pas à cette affectation, le stagiaire d'éducation musicale n'aura pas de maître de stage dans l'établissement, puisqu'il aura la responsabilité de la totalité des classes du collège (un seul poste dans cette discipline) ! Aucun enseignant plus expérimenté ne pourra lui donner des conseils pédagogiques adaptés à la réalité du collège Boris Vian.

Nous demandons solennellement au rectorat de renoncer à l'affectation d'un stagiaire en éducation musicale au collège Boris Vian dans ces conditions désastreuses, et de remplacer le départ en retraite par l'affectation d'un professeur titulaire. Nous refuserons de même toute future affectation de stagiaires à Boris Vian dans ces conditions, quelle que soit la discipline.

Au niveau national, nous demandons également au ministère le retrait de cette réforme de la formation des maîtres, dont le seul but est de réaliser des économies en supprimant des postes par le biais d'un temps de service des stagiaires multiplié par trois, ce qui de plus réduit très fortement les possibilités de mobilité géographique pour les enseignants titulaires : 407 postes dans l'académie seront ainsi « bloqués » pour l'affectation à temps plein des stagiaires, alors même que les suppressions de postes s'accélèrent ! Le mouvement intra s'annonce d'ores et déjà bloqué dans certaines disciplines, cette réforme a donc des conséquences néfastes non seulement pour les élèves et pour les stagiaires, mais aussi pour l'ensemble des personnels.

Nous encourageons l'ensemble des professeurs à signer le refus collectif des missions de maître de stage tant que cette réforme néfaste n'est pas retirée et à le faire savoir aux corps d'inspection ainsi qu'à Madame la Rectrice. Nous ne cautionnerons pas une telle dégradation, et ferons notre possible pour empêcher son application sur le terrain, dans l'intérêt des élèves comme des personnels.